

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 55 (1963)  
**Heft:** 12

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

---

55<sup>e</sup> année

Décembre 1963

N° 12

---

## De quelques effets fâcheux de la surchauffe économique

Par *Jean Möri*

Depuis des années, la croissance continue du nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse préoccupe l'opinion publique de notre pays.

L'Union syndicale suisse, avec une constance inlassable, répète à l'intention des autorités qu'il y a cependant une juste mesure à ne pas dépasser. Une résolution votée par le congrès d'octobre 1957, à Lausanne, constatait que l'immigration de main-d'œuvre ne devait en aucun cas être supérieure aux effectifs enregistrés à cette époque. A son avis, le recrutement ultérieur ne devait être envisagé que dans la mesure où cette présence est nécessaire pour faire face à des situations critiques et où les investissements envisagés apparaissaient conformes aux exigences d'une saine expansion de la production. Elle déclarait encore qu'une politique conjoncturelle conforme aux exigences économiques suppose l'établissement rapide d'une statistique de la production et de l'emploi.

L'appel réitéré des instances syndicales en faveur d'une statistique de la production n'a pas encore été entendu. Dans les statistiques internationales sur la production, la Suisse continue à se distinguer par le néant.

A son tour, le congrès syndical de Bâle revenait sur la question en octobre 1960. Après avoir admis, dans une résolution votée à l'unanimité, que notre économie doit continuer à faire appel à la main-d'œuvre étrangère, mais dans la mesure seulement où le maintien de sa capacité de production et de concurrence l'exige, le congrès invitait les autorités à pratiquer dans ce domaine une politique qui empêche à longue échéance l'établissement d'un nombre de ressortissants étrangers trop élevé au regard de nos possibilités d'assimilation. La pratique d'admission ne doit pas inciter les entreprises à négliger les mesures propres à améliorer la productivité et la collectivité à relâcher l'effort nécessaire pour former davantage de travailleurs qualifiés et de spécialistes. Une politique des salaires